



LE PRÉFET DE RÉGION ÎLE DE FRANCE

André GOUTAL
Commissaire Enquêteur

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

UNITÉ TERRITORIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
5-7 PROMENADE JEAN ROSTAND
IMMEUBLE L'EUROPEEN HALL B
93000 BOBIGNY

BOBIGNY LE 8 DÉCEMBRE 2011

SOCIÉTÉ CONCERNÉE
CHIMIREC

Réf. : UT93
Affaire suivie par : Isabelle Satin
Tél. : 01.48.96.90.71
Courriel : isabelle.satin@developpement-durable.gouv.fr

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

OBJET : Installations classées – Demande
d'autorisation d'exploiter CHIMIREC du 15 juin 2011
**Avis de l'autorité environnementale pour le
projet d'installation classée**

CHIMIREC
3 rue de la Luzernière
93 440 DUGNY

Avis de l'autorité environnementale

Par transmission du 16 juin 2011, Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis a adressé à la DRIEE, pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé le 15/06/2011 par la société CHIMIREC pour son site du 3, rue de la Luzernière à Dugny.

1 Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande

La société CHIMIREC effectue la collecte, le regroupement le tri et le prétraitement de déchets industriels dangereux provenant pour la plupart de l'activité automobile (garages..), d'artisans et de déchetteries. Cette activité est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et est règlementée depuis 1999.

Le site et son extension sont localisés sur la ville de DUGNY dans la zone d'activités de la Comète. L'extension a pour but d'améliorer les flux et les modalités de gestion des catégories de déchets réceptionnés, leur nature n'est pas modifiée. Cette extension est réalisée sur des terrains mitoyens de l'activité existante pour lesquels un permis de construire est sollicité.

L'entreprise emploie 80 personnes. A proximité immédiate, mais dans des locaux séparés, se situe le siège du groupe CHIMIREC qui emploie sur place 30 personnes.

Le site CHIMIREC Dugny est certifié ISO 9001 (qualité), 14 001 (management de l'environnement) et OHSAS 18001 (sécurité).

Les activités mises en œuvre sur le site sont :

- La collecte, notamment par camions citernes pour l'enlèvement des produits en vrac, par camions plateaux pour les déchets conditionnés.

- Le transit : c'est un simple transfert sans aucun déconditionnement des produits. Cela nécessite :

- un transfert du véhicule de collecte vers la zone d'entreposage à l'aide d'un engin de manutention du déchet conditionné
- la reprise de ce dernier avec le même type de matériel pour un chargement sur le véhicule d'expédition

- Le regroupement : il a pour but de rassembler lors d'une même expédition, des déchets dont le mode de traitement est identique. Cette opération peut se faire avec ou sans déconditionnement. Dans ce dernier cas l'activité est similaire à celle d'un simple transit.

Pour les opérations de déconditionnement, le site opère soit par pompage (déchets liquides ou pâteux) soit par tri manuel pour les déchets solides. La diversité des déchets solides reçus (nature, mélange, quantité, souillure, etc.) ne permet pas un tri mécanisé.

- Le prétraitement, qui a un double objectif :

- réduire les volumes de déchets afin de limiter les transports et leur impact en terme de coût mais également d'effet sur l'environnement (trafic...)
- obtenir un produit susceptible d'être valorisé « thermiquement » et donc présentant des dimensions assurant son introduction dans un four.

Les procédés de prétraitement utilisés par Chimirec sont le broyage, le déchiquetage et la séparation de phases de façon à pouvoir envoyer ces déchets en valorisation ensuite.

- La régénération des huiles claires usagées. Le principe de leur traitement par régénération repose exclusivement sur une filtration et une décantation de phase suivie d'un chauffage. Ce process assure l'obtention d'une huile claire réutilisable et limite la production de déchets aux résidus de filtration et à la phase aqueuse décantée.

2 Description de l'environnement du projet

L'environnement immédiat du site est constitué :

- par un entrepôt logistique et un terrain viabilisé
- l'aéroport de Paris-Le Bourget,
- des entreprises de la zone d'activités,
- les habitations du quartier de la comète,
- un bassin d'orage.

Les zones d'habitation les plus proches sont:

- sur la commune de Dugny, l'habitation mitoyenne de la limite de propriété Est faisant partie de l'entreprise « espace carrosserie Dugny » et les habitations du quartier de la comète.
- sur la commune du Bourget, les habitations situées au-delà de l'autoroute A1 à environ 180 m au sud.

Le plus proche établissement accueillent des populations dites « sensibles », un établissement scolaire, est situé à 525 m au sud du site.

La voie ferrée la plus proche est à 285 m. Les principaux axes routiers sont l'autoroute A1 à 180 m, la route départementale RD 50 qui longe le site au nord et la route nationale RN2 à près de 500 m au sud.

Le site fait l'objet d'une servitude de dégagement de l'aéroport du Bourget de 60 m NGF de hauteur. Le trafic de l'aéroport du Bourget est en moyenne d'un peu moins de 200 mouvements par jour. Le projet est compatible en hauteur selon le dossier.

Le site se trouve sur des terrains référencés UI et AU1b du PLU(*). La zone UI autorise les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) si elles correspondent à des besoins nécessaires à la vie et à la commodité des utilisateurs de la zone et que les nuisances et dangers puissent être prévenus de manière satisfaisante eu égard à l'environnement actuel ou prévu de la zone. La zone AU1b admet les nouvelles ICPE sauf celles nécessitant des SUP (*). Les modifications et extensions sont autorisées si elles n'aggravent pas les dangers potentiels initiaux.

3 Étude d'impact

3.1 État initial

Le site est situé dans la ZAC de la Comète en zone UI et AUI du PLU. Le règlement du PLU n'interdit pas les installations classées sur cette zone.

L'état initial ne recense aucune ZNIEFF(*), ZICO(*) ou site Natura 2000 à proximité. Il n'y a pas de monuments historiques dont le périmètre touche le site. Il n'y a pas de captage d'eau potable à proximité et le projet est compatible avec le SDAGE(*) sous réserve de l'obtention d'une autorisation de rejet pour les eaux pluviales.

Le site est situé en zone d'aléas faible liés au retrait-gonflement des argiles du PPRn et concerné par la servitude de dégagement contre les obstacles.

L'étude ne recense pas de cours d'eau à proximité immédiate du site (les plus proches étant à plus de 1,5 km). Un bassin de rétention est situé à 150 m du site. Les captages d'eau souterraine les plus proches sont à 2,3 km du site sur la commune du Blanc-Mesnil. Au total l'étude dénombre 8 captages d'alimentation en eau potable dans le périmètre des communes issues du rayon d'affichage mais le site n'est pas inclus dans leurs périmètres de protection.

Un inventaire des activités situées autour du site à été réalisé : à l'ouest l'entrepôt de logistique ID Logistic France, au nord le siège de CHIMIREC et l'aéroport du Bourget, à l'est l'Espace Carrosserie Dugny, au sud-est l'entrepôt de pièces automobiles PEUGEOT. Des habitations sont implantées au sud-est.

Le site ne fait pas l'objet de traitement paysager particulier, les installations sont implantées depuis 1957 et l'environnement immédiat est constitué principalement de bâtiments industriels de type entrepôt.

Avis sur l'état initial :

L'évaluation de l'état initial aborde tous les aspects et est proportionné aux enjeux.

3.2 Évaluation des impacts

- **Eau:** Les eaux usées du site sont rejetées via les réseaux urbains à la station d'épuration d'Achères. Les eaux pluviales, suivant leur point de rejet, atteignent le réseau eaux usées ou le réseau pluvial de la zone de la comète. Les eaux industrielles sont collectées et éliminées en centre de traitement de déchets.

- **Sols et eaux souterraines:** Les différentes activités de stockage et manipulation de déchets sont réalisées sur des zones imperméables et au maximum dans des espaces couverts.

- **Air et Odeurs:** Des émissions de polluants atmosphériques sont essentiellement susceptibles de se produire au moment du déconditionnement des solvants usagés et pâteux ainsi que du broyage des déchets. Le nouveau poste installé pour les pâteux dans le hall sud-ouest du bâtiment B sera équipé d'un système d'aspiration des vapeurs. Le broyage sera réalisé dans une zone largement ventilée. L'exploitant estime que les rejets impacteront modérément la qualité de l'air: Il prévoit de réaliser des opérations de mesure pour déterminer le besoin éventuel de système de traitement supplémentaire.

- **Faune Flore:** Le site est dans la zone d'activité de la comète. L'étude recense à proximité deux ZNIEFF du parc de la Courneuve (150 et 460 m) qui concernent la présence de crapauds calamite et de blongios nains (oiseaux), que le projet n'impacte pas.

- **Bruit et vibration:** Une étude de niveau sonore a été réalisée en périodes diurne et nocturne pendant l'arrêt des installations du site avec une campagne de mesure en juin 2009. Cette étude montre que le niveau sonore de la zone est relativement élevé: 50 à 70 dB(A) en période diurne et 50 à 60 dB(A) en période nocturne du fait de l'activité de la zone et du trafic routier proche (autoroute A1). Une modélisation a été réalisée concernant l'évolution sonore avec l'extension en tenant compte de l'impact sonore de la circulation des camions de collecte. Le résultat montre une augmentation du niveau sonore en certains points de la limite de l'établissement (Sud et Est) mais en restant inférieur à la limite de l'arrêté préfectoral actuel et en respectant les limites d'urgences pour les habitations

- **Déchets:** Les déchets générés par le site pour son fonctionnement sont listés et sont constitués essentiellement de déchets d'emballage.

- **Transports:** L'exploitant évalue l'augmentation de trafic des camions du site à environ 10 %, soit environ 110 rotations par jour de camions et il considère que le trafic lié aux accès du personnel restera stable. Au regard du trafic routier sur la zone autour du site l'impact sera faible, de l'ordre de quelques pour-cents.

- **Divers:** La situation en phase de travaux est abordée ainsi que l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La justification du projet est l'extension et la réorganisation des activités existantes en déplaçant dans des bâtiments nouveaux les activités de broyage et entreposage des déchets automobiles ainsi que les locaux sociaux.

Avis sur l'évaluation des impacts du projet :

Le dossier présente une analyse satisfaisante de l'impact des activités de l'établissement sur l'environnement.

Au titre des risques chroniques, l'impact sonore, les milieux air, eaux, sol et production des déchets sont correctement abordés.

Concernant la faune et la flore, le site n'est pas localisé sur une Zone d'Intérêt Écologique floristique ou faunistique et n'impacte pas de site Natura 2000.

3.3 Mesures d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation

- **Eau:** Après extension le site sera équipé de 4 réseaux de collecte des effluents: eaux vannes, effluent de lavage des contenants vides, eaux pluviales de toiture, eaux pluviales de voiries et toitures. Les eaux industrielles du site sont collectées et évacuées avec les déchets aqueux vers les centres de traitements de déchets adaptés. Il n'y a donc pas de rejet d'eau industrielle. Les eaux pluviales seront rejetées après passage dans des bassins de régulation.

- **Sol:** L'impact au niveau des sols sera limité, l'ensemble de l'exploitation étant réalisé sur des surfaces imperméabilisées.

- **Air/Santé:** Une évaluation du risque sanitaire est réalisée. Le dossier retient l'émission de polluants atmosphériques au niveau du déconditionnement et du prétraitement des déchets solvantés et pâteux comme potentiel d'impact sur la santé. Les calculs de risques établis ne font pas apparaître de risque inacceptable pour les riverains du site vis à vis de l'émission de COV (composé organohalogénés). Des mesures des émissions seront réalisées à la mise en service de l'installation de déconditionnement des solvants en complément.

- **Divers:** L'exploitant estime le coût des mesures compensatoires pour l'environnement à 290 000 € (création de nouveaux bassins de régulation des eaux, plantation paysagère,....).

Un bilan de la situation de l'établissement vis à vis des MTD (meilleures techniques disponibles) issue du BREF (*) relatif au traitement des déchets est réalisé.

Avis sur les mesures d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation :

Les mesures de maîtrise des impacts sont adaptées aux enjeux et à la configuration du site.

3.4 Résumé non technique

Le résumé non techniques aborde tous les éléments du dossier. Sa lisibilité n'appelle pas de commentaires.

3.5 Conclusion concernant l'étude d'impact

L'étude d'impact est claire. Elle est complète et prend en compte de façon proportionnée les enjeux environnementaux.

4 Étude de dangers

4.1 Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences

La particularité du site est de recevoir des déchets dont la composition fine n'est pas connue, c'est pourquoi l'étude de danger est établie à partir des caractéristiques principales de quelques familles spécifiques.

Les principaux potentiels de danger sont liés aux manipulations de produits combustibles et inflammables, à la pollution des eaux ou des sols lors de déversement accidentel de produits, au risque d'explosion suite à l'émission de vapeurs inflammables et à l'émission accidentelle de vapeurs toxiques lors d'un incendie.

- **Risque incendie.** Le risque incendie a été étudié pour chaque bâtiment. Les effets thermiques de chacun des scénarii sont contenus à l'intérieur des limites de l'établissement à l'exception du scénario d'incendie du hall ouest du bâtiment B dont le flux thermique compris entre 3 et 5 kW/m² (zone des irréversibles et des effets létaux) atteindrait le trottoir de la rue de la Luzernière dans la zone d'activité.

- **Risque pollution:** les potentiels de pollutions sont liés aux produits transitant et stockés sur le site qui sont des déchets plus ou moins liquides. L'eau utilisée pour le nettoyage des contenants est évacuée avec les déchets liquides.

- **Risque explosion:** Les effets des surpressions modélisées sont contenus dans les limites du site.

- **Risques d'émissions atmosphériques :** Une étude de dispersion des substances dans l'atmosphère lors d'un incendie avec le logiciel ARIA RISK a été réalisée et montre que les concentrations émises sont inférieures aux seuils d'effets irréversibles et létaux.

4.2 Réduction du risque

- **Risque incendie/explosion.** L'analyse selon la méthode probabilité, cinétique, gravité a retenu plusieurs scénarii pour la modélisation. Le rayon de danger sort du site pour le scénario d'incendie du hall B et touche la voie de la Luzernière ; cependant la fréquentation de la voie permet de juger l'évènement acceptable et ne nécessitant pas de maîtrise des risques complémentaire. Le site dispose de plus de 60 extincteurs et de 3 RIA.

- **Risque pollution:** Les liquides sont stockés sur des rétentions et les manipulations sont réalisées dans des zones imperméabilisées. Les eaux d'incendie pourront être retenues dans les bassins de régulation des eaux pluviales.

4.3 Conclusion concernant l'étude de dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du Code de l'Environnement.

Les différents potentiels de danger ont été examinés par l'étude et les mesures proposées pour les scénarios retenus permettent de contenir les effets dans le périmètre de l'établissement.

5 CONCLUSION

Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter (étude d'impact et étude de dangers), l'autorité environnementale considère que :

- ❖ l'examen des effets du projet sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers),
 - ❖ la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement,
 - ❖ la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet sur l'environnement,
- sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

(*)

BREF Best available technology REFERENCE documents (documents de référence pour les meilleures techniques disponibles)

PLU plan local d'urbanisme

SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SUP Servitude d'utilité Publique

ZICO Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF Zone d'Intérêt Écologique floristique ou faunistique

Pour le Préfet de Région Ile de France,
et par délégation,

Pour le Directeur Régional et Interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie, empêché
Le Chef de l'Unité Territoriale de la Seine-saint-Denis


Pascal HERITIER

